



Distribution des dividendes

Par **pakostane_old**, le **10/11/2007** à **21:32**

Peut on distribuer en 2007 les dividendes du bénéfice de l'exercice 2004 qui avaient été à l'époque placé en "report à nouveau"
Vous remerciant par avance pour votre aide.

Par **tahany**, le **24/01/2008** à **18:33**

bonsoir,

Lors de l'AGO 2007 si le bénéfice ne vous permet pas de distribuer la somme voulu, vous pouvez décider de distribuer les dividendes par prélevement sur le poste "report à nouveaux". A condition que le solde report à nouveau le permet.

Cordialement.
comptaconseiled@yahoo.fr